

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ATHANASE  
M.R.C. DE TÉMISCOUATA**

Séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Athanase, tenue au lieu ordinaire des séances ce cinquième jour de juin 2023, à 19 heures 30 minutes à laquelle sont présents : Madame Karole Thibault, Messieurs André St-Pierre, Denis Sansoucy, Claude Patry, Marcel Tringle et Denis Patry, tous formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Mario Patry de même qu'en présence de l'agente de bureau Madame Linda Morin.

**OUVERTURE**

Le maire procède à l'ouverture de la séance par le mot de bienvenue aux membres et à un moment de réflexion.

**2023-06-72 NOMINATION D'UNE SECRÉTAIRE D'ASSEMBLÉE**

En l'absence de Madame Claudie Levasseur, directrice générale, il est proposé par le conseiller Monsieur André St-Pierre et résolu à l'unanimité des conseillers de nommer Madame Linda Morin, agente de bureau, comme secrétaire d'assemblée.

**2023-06-73 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

1. Mot de bienvenue
2. Vérification du quorum
3. Nomination d'une secrétaire d'assemblée
4. Lecture et adoption de l'ordre du jour
5. Première période de questions
6. Réponses aux questions de la séance précédente
7. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> mai 2023
8. Approbation des comptes / Mai 2023
9. Correspondance
  - Directrice générale
  - Maire
10. Rapport du maire aux citoyens sur les faits saillants du rapport de l'exercice financier 2022 de la Municipalité
11. Acceptation de l'offre de services de Terra-Neige pour le balayage des chemins et des intersections de la Municipalité pour la saison 2023
12. Appel d'offre de services public via le système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SEAO) pour le contrat de déneigement du territoire pour les périodes 2023-2024, 2024-2025 et 2025-2026.
13. Renouvellement de l'adhésion de la Municipalité de Saint-Athanase à la Société d'aide au développement de la collectivité (SADC)

14. Nomination des personnes siégeant sur le Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU)
15. Autorisation de signatures pour la Caisse Desjardins
16. Motion de remerciement pour les bénévoles du Souper annuel des Acériculteurs
17. Commandite de la Municipalité pour l'École secondaire du Transcontinental
18. Rapport des élus
19. DIVERS
20. Deuxième période de questions
21. Clôture de la séance
22. Prochaine séance du conseil / **MARDI LE 4 JUILLET 2023**

Il est proposé par le conseiller Monsieur Denis Patry et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour avec la mention que l'article *DIVERS* demeure ouvert.

#### **2023-06-74 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1<sup>ER</sup> MAI 2023**

Il est proposé par le conseiller Monsieur Claude Patry et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> mai 2023 tel que rédigé, puisque conforme aux délibérations.

#### **2023-06-75 APPROBATION DES COMPTES / MAI 2023**

Il est proposé par le conseiller Monsieur Marcel Tringle et résolu à l'unanimité des conseillers :

**QUE** ce conseil approuve et ratifie le paiement des dépenses effectuées au mois de mai 2023 depuis la dernière séance du conseil en date du 1<sup>er</sup> mai 2023 jusqu'à ce jour, totalisant la somme de cinquante-et-un mille soixante-dix-neuf dollars et six sous (51 079,06 \$), soit une somme de trente-sept mille neuf-cent-cinquante-deux dollars et quatre sous (37 952,04 \$) pour la Municipalité, et de treize mille cent-vingt-sept dollars et deux sous (13 127,02 \$) pour le Centre communautaire, le tout tel que plus amplement décrit dans la liste déposée à cet effet dont les membres du conseil ont pris connaissance, et conservée aux archives de la Municipalité.

#### **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ**

Je soussignée, Claudie Levasseur, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Saint-Athanase certifie, par les présentes, que les crédits budgétaires sont disponibles pour lesdites dépenses encourues depuis la dernière séance du conseil en date du 1<sup>er</sup> mai jusqu'à ce jour.

Donné à Saint-Athanase, ce 5 juin 2023.

---

Claudie Levasseur

Directrice générale et greffière-trésorière

### **CORRESPONDANCE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL**

- Aucune correspondance reçue au cours du dernier mois.

### **CORRESPONDANCE DU MAIRE**

- Aucune correspondance reçue au cours du dernier mois.

### **2023-06-76    RAPPORT DU MAIRE AUX CITOYENS SUR LES FAITS SAILLANTS DU RAPPORT DE L'EXERCICE FINANCIER 2022 DE LA MUNICIPALITÉ**

**IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller Monsieur Denis Sansoucy et résolu à l'unanimité des conseillers :

**QUE** le rapport du maire sur les faits saillants du rapport du vérificateur externe de l'exercice financier 2022 de la Municipalité soit diffusé aux citoyens par le bulletin municipal *Info municipal* et publié sur le site Internet de la Municipalité au [www.saint-athanase.com](http://www.saint-athanase.com).

### **2023-06-77    ACCEPTATION DE L'OFFRE DE SERVICES DE L'ENTREPRISE *TERRA-NEIGE INC.* POUR LE BALAYAGE DES CHEMINS ET DES ROUTES DE LA MUNICIPALITÉ POUR LA SAISON 2023**

**ATTENDU QUE** Monsieur Pierre-Alexandre Tardif a communiqué de nouveau cette année avec la direction générale de la Municipalité pour le balayage des chemins et aux intersections pour la saison estivale 2023;

**ATTENDU QUE** Monsieur Pierre-Alexandre Tardif a offert d'exécuter lesdits travaux au prix de 125.00 \$ de l'heure pour l'année 2023;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Madame Karole Thibault et résolu à l'unanimité des conseillers :

**QUE** le Conseil municipal accepte l'offre de service de Monsieur Pierre-Alexandre Tardif pour le balayage des chemins et aux intersections pour la saison estivale 2023;

**QUE** lesdits travaux devront être exécutés dès que les conditions seront favorables.

**2023-06-78 APPEL D’OFFRE DE SERVICES PUBLIC VIA LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE D’APPEL D’OFFRES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC (SEAO) POUR LE CONTRAT DE DÉNEIGEMENT POUR LES PÉRIODES HIVERNALES 2023-2024, 2024-2025 ET 2025-2026**

**ATTENDU QUE** la municipalité de Saint-Athanase a utilisé Système électronique d’appel d’offres du gouvernement du Québec (SEAO) en juillet 2022 pour un contrat de déneigement des routes et chemins situés sur son territoire pour les années 2022-2023, 2023-2024 et 2024-2025;

**ATTENDU QUE** suite à cet appel d’offres de services par voie de soumission publique le conseil municipal, par la résolution portant le numéro 2022-10-142, a octroyé le contrat de déneigement à l’entreprise Concassage E. Tanguay inc. pour les années 2022-2023, 2023-2024 et 2024-2025;

**ATTENDU QU’un** addenda a été ajouté au devis général le 7 septembre 2022 prévoyant que le soumissionnaire retenu pourra aviser la Municipalité, par écrit, au plus tard le 19 mai 2023, de sa décision de ne pas reconduire la contrat de déneigement pour les années 2023-2024 et 2024-2025;

**ATTENDU QU’en** date du 9 mai 2023, Monsieur Émilien Tanguay, président de l’entreprise Concassage E. Tanguay inc., avisait la Municipalité de son intention de ne pas renouveler le contrat de déneigement pour les années 2023-2024 et 2024-2025

**ATTENDU QUE** la municipalité de Saint-Athanase doit utiliser de nouveau la procédure d’appel d’offres de service pour le contrat de déneigement des routes et chemins situés sur son territoire;

**ATTENDU QUE** le conseil estime que le coût total du contrat de déneigement des routes et chemins situés sur son territoire, pour les périodes 2023 à 2026, pourrait atteindre une somme égale ou supérieure à cent vingt-et-un mille deux cents dollars (121 200 \$);

**ATTENDU QUE** la loi prévoit que, pour les contrats dont la somme totale d’exécution est supérieure à cent vingt-et-un mille deux cents dollars (121 200 \$), les règles d’adjudication qui doivent être suivies sont celles relatives à la procédure d’appel d’offres de services par voie de soumission publique;

**ATTENDU QUE**, au terme du contrat, il pourrait être dans l'intérêt des parties de rajouter deux (2) années supplémentaires au contrat, soit les périodes 2026-2027 et 2027-2028 aux conditions déterminées par les parties;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Monsieur André St-Pierre et résolu à l'unanimité des conseillers:

**QUE** la municipalité lance un appel d'offres de services par voie de soumission publique pour le contrat de déneigement des routes et chemins situés sur son territoire, pour les périodes hivernales 2023-2024, 2024-2025 et 2025-2026, avec possibilité d'un ajout de deux (2) ans pour les périodes 2026-2027 et 2027-2028 aux conditions déterminées par les parties;

**QUE** cette offre de prolongation doit être soumise par la Municipalité à l'entrepreneur au plus tard le 16 février 2026 et que ce dernier a jusqu'au 16 mars 2026 pour faire part à la Municipalité de ses intentions;

**QUE** le conseil municipal donne le mandat à la direction générale de la municipalité d'établir, en conséquence, le devis général et de procéder par l'entremise du Système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SEAO).

**2023-06-79      RENOUELEMENT            DE            L'ADHÉSION  
MUNICIPALE À LA SOCIÉTÉ D'AIDE AU  
DÉVELOPPEMENT DE LA COLLECTIVITÉ (SADC)**

**IL EST PROPOSÉ** par le conseiller Monsieur Marcel Tringle et résolu à l'unanimité des conseillers :

**QUE** la Municipalité renouvelle son adhésion à la Société d'Aide au Développement de la Collectivité (SADC) pour l'année 2023-2024 au montant de 40,00 \$

**2023-06-80      NOMINATION DES PERSONNES SIÉGEANT SUR LE  
COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)**

**ATTENDU QU'**un nouvel urbaniste, Monsieur Mathieu Lyonnais est arrivé en poste à la Municipalité de Saint-Athanase;

**ATTENDU QUE** les membres nommés en février 2019 par la résolution 2019-02-22, pour siéger sur le comité consultatif d'urbanisme (CCU), l'ont été pour un mandat d'une durée de deux (2) ans avec renouvellement nominatif ne pouvant excéder un autre terme de deux (2) ans;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Monsieur Denis Sansoucy et résolu à l'unanimité :

**QUE** les personnes suivantes soient nommées pour siéger sur le comité consultatif d'urbanisme (CCU) :

- **Membres permanents**

Claudie Levasseur, directrice générale et greffière-trésorière

Mathieu Lyonnais, inspecteur en urbanisme et en environnement

- **Membres non permanents**

Claude Patry, conseiller

Mario Guay, membre de la communauté

Linda Morin, membre de la communauté

#### **2023-06-81    AUTORISATION DE SIGNATURES POUR LA CAISSE DESJARDINS**

**ATTENDU QUE** Madame Claudie Levasseur occupe les fonctions de directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité depuis le 30 janvier 2023 et mentionné dans la résolution 2022-11-163;

**ATTENDU QU'**il est nécessaire d'autoriser Messieurs Mario Patry, maire, Claude Patry, maire suppléant et Madame Claudie Levasseur directrice générale et greffière-trésorière à signer, notamment, les chèques et tous les effets bancaires pour et au nom de la Municipalité.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Monsieur Marcel Tringle et résolu à l'unanimité des conseillers :

**QUE** Monsieur Mario Patry, maire, ou en son absence ou incapacité d'agir, Monsieur Claude Patry, maire suppléant, et Madame Claudie Levasseur, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité, soient autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Athanase tous les chèques et effets bancaires des comptes folio #150418 #150611 et # 151099 de la Caisse Desjardins Centre-Est-du-Kamouraska dont la place d'affaires est située au 620 Taché, Saint-Pascal-de-Kamouraska, Québec, G0L 3Y0; à y ouvrir un ou des comptes de dépôts, à souscrire, tirer, accepter ou endosser tous billets à ordre, lettres de change, chèques, ordres pour paiement d'argent; à déposer et recevoir toutes valeurs mobilières et, sans limiter la généralité de ce qui précède, à conclure avec elle toute affaire ou opération jugée nécessaire pour les affaires bancaires de la Municipalité.

**QUE** cette résolution annule, révoque et remplace de plein droit toute résolution antérieure adoptée relativement à ce sujet.

**2023-06-82 MOTION DE REMERCIEMENT POUR LES BÉNÉVOLES DU SOUPER ANNUEL DES ACÉRICULTEURS**

**MOTION EST DONNÉE :**

**QUE** les membres du conseil de la municipalité de Saint-Athanase tiennent à féliciter les bénévoles qui se sont impliqués dans l'organisation et la tenue du Souper annuel des Acériculteurs de Saint-Athanase pour leur participation, leur implication active et leur grande contribution qui ont fait de ce souper un franc succès.

**2023-06-83 COMMANDITE DE LA MUNICIPALITÉ POUR L'ÉCOLE SECONDAIRE DU TRANSCONTINENTAL**

**ATTENDU QUE** trois adolescents de notre Municipalité gradueront cette année, soit : Mélina Dumont, Thomas Gagné et Rémi Sirois;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Madame Karole Thibault et résolu à l'unanimité des conseillers :

**QUE** le conseil félicite ces élèves pour leurs graduations;

**QUE** ce conseil verse un montant de 100.00 \$ comme bourse pour chacun des trois (3) finissants;

**QUE** ce conseil nomme le maire, Monsieur Mario Patry, pour la remise de ces bourses.

**RAPPORT DES ÉLUS**

Aucun rapport des élus.

**DIVERS**

Voir à payer le trappeur pour la capture de castors (6)

Suivi Chutes à l'Original auprès de la directrice générale Mme Claudie Levasseur

**DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**

- Deux citoyens étaient présents dans l'assistance.

Les thèmes suivants ont été abordés :

- Date de l'installation du module de jeux pour enfants dans le parc Georges-Labrecque – Le tout est en cours.
- Mise à niveau d'un ponceau problématique sur le chemin des Érables;
- Glissière brisée le long du Lac Boucané (11 poteaux) et une couleur rougeâtre qui semble être apparue sur le bord du lac suite à ce bris. Le tout sera revérifié à nouveau.

### **CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE**

A 20 heures 06 minutes tous les sujets à l'ordre du jour étant épuisés, le président de l'assemblée Monsieur Mario Patry, déclare la séance close et lève l'assemblée.

.....  
M. Mario Patry, maire

.....  
Mme. Linda Morin  
Agente de bureau

*Je, Mario Patry, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*